



Le compte rendu du Conseil du 9 juillet 2004 est approuvé à l'unanimité, celui du Conseil précédent (14 juin 2004) sera soumis à l'approbation en début de séance prochaine.

M. BERGER rend un hommage appuyé à Alain LACOURT, pour le travail rendu souvent discrètement et pour son ultime préparation de la rentrée, puisque depuis le 1er septembre 2004, il a pris sa retraite.

## **I – MCC**

Les modalités sont décrites dans deux documents :

- le texte général donnant les grandes règles (projet distribué aux membres du CA)
- les fiches particulières relatives à chaque diplôme

M. ANSEL explique que ces documents doivent être présentés d'abord au CEVU, puis soumis au vote du CA de l'Université.

La mise en place du LMD a nécessité une refonte totale de ces documents.

En ce qui concerne le texte général des MCC de l'Université, les grands principes sont repris avec des modifications :

- \* l'assiduité aux TP, TD, obligatoire, et les absences justifiées
- \* le texte reprend les dispositions réglementaires relatives aux examens et au régime spécial
- \* deux sessions par semestre

On peut trouver des unités qui n'ont pas de deuxième session, exemple : les stages, les projets, les sorties sur le terrain...

\* pour la notation, les coefficients sont des crédits (ECTS) et il n'y a pas de note éliminatoire sauf à l'ISIFC.

Le report des notes de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> session fera peut être l'objet de dispositions propres à chaque composante. Pour l'UFR ST, une seule épreuve de contrôle terminal, donc il n'y aura pas de report partiel du contrôle terminal.

\* validation/compensation

L'étudiant capitalise ses semestres. Il peut obtenir le diplôme par acquisition de chaque unité d'enseignement ou par compensation entre unités.

La compensation annuelle est une mesure "locale" de l'Université de Franche-Comté.

La règle de compensation n'a un sens qu'à l'intérieur d'un parcours type. En cas de changement de parcours, il faut l'accord des équipes pédagogiques, il existe ainsi une limite à la règle des compensations ; il faut que le nouveau parcours soit compatible avec les unités obtenues.

M. ANSEL remercie les personnes qui ont participé au recueil des informations pour la mise au point des MCC.

M. BERGER demande aux étudiants de s'informer de ces modalités, pour qu'elles soient bien comprises. Elles figureront sur le site de l'UFR après vote par le CA de l'Université.

M. VERNOTTE s'étonne d'apprendre qu'il n'y a plus de différence entre absence justifiée et absence non justifiée.

M. ANSEL lui répond que l'absence justifiée existe, mais qu'il n'est plus prévu systématiquement d'épreuves de remplacement.

En cas de rattrapage, c'est au jury d'être prudent et d'apprécier la situation de l'étudiant au cas par cas.

Mlle RONZI fait remarquer qu'une erreur figure dans le document, dans mentions et seuils, lire  $\geq 10$  et  $< 12$  mention passable (au lieu de  $< 20$ ).

Elle demande si les délais entre les 2 sessions seront toujours aussi courts : seulement 15 jours pour réviser.

M. ANSEL répond que la période de juillet/août n'est pas forcément propice pour les révisions ; l'expérience de cette année montre que cela ne s'est pas si mal passé ; les résultats sont globalement meilleurs. Le calendrier sera arrêté quand nous aurons plus d'éléments.

Les modalités de contrôle des connaissances sont approuvées à l'unanimité.

## **II – Le point sur la rentrée**

\* Le document joint à la convocation donne la liste des formations dispensées à l'UFR ST ainsi que celle des laboratoires avec leur intitulé actuel.

\* Calendrier budgétaire

- pour le 14/9/04 : retour de la liste mise à jour des Centres de Responsabilité à l'Université et nomenclature budgétaire
- vote du budget primitif des composantes avant le 19/11/04
- vote du budget de l'Université présenté au CA le 13/12/04

M. BERGER annonce que la liste des CR sera modifiée avec l'apparition de FEMTO ; l'Université a opté pour la création d'un nouveau CR à l'UFR ST, et non de créer une nouvelle UB (Unité Budgétaire) comme cela aurait pu se faire.

La question de la structuration des CR enseignement/recherche va également se poser.

Le CR 500 : premier cycle n'a plus de sens ; il deviendra un CR transversal : starter, langues et autres unités transversales.

Dans les autres CR d'enseignement : 600 à 1300, on y gèrera tout ce qui est rattaché aux grandes disciplines, ex : CR 600 : mathématiques.

Un autre sujet délicat : les dépenses communes de l'Université.

M. GIRAUDOUX explique qu'un prélèvement de 5% est effectué sur les conventions pour financer les dépenses communes. Or certaines recettes, dont les crédits d'équipement versés par la région ne pouvant être "imposés", l'habitude est de raisonner plus globalement et compenser par des prélèvements de 10% sur le fonctionnement. Or cette pratique a des effets pervers, si on veut encourager les équipes de recherche à trouver des moyens de financement, il ne faudrait pas toujours les taxer, mais prendre "ailleurs".

M. BERGER condamne également ce système et souhaite que cela se passe autrement, mais la participation imposée à l'UFR pour les dépenses communes s'élève à 435 593 € pour l'année 2004 dont plus de 300 000 € sont prélevés sur la DGF de l'UFR.

Pour l'instant il n'existe pas d'autre alternative.

M. FROMM fait remarquer que le laboratoire a dû payer sur ses propres fonds la visite médicale obligatoire lors du recrutement d'un enseignant étranger.

L'idée serait de créer un fonds de solidarité : le BQE (Bonus qualité enseignement) à l'instar du BQR (Bonus qualité recherche).

Autre information : M. BERGER signale la diffusion de la plaquette de l'Université sur le LMD à tous les laboratoires et aux étudiants.

### **Effectifs des étudiants**

Force est de constater que les effectifs sont en baisse. A ce jour les étudiants étrangers ne sont pas arrivés.

Un premier bilan permet de donner les résultats suivants :

→ 1<sup>er</sup> semestre de licence : 530 étudiants (- 6% par rapport à 2003)

baisse des primo-entrants

en SVT : - 10%

→ semestre 3 licence (2<sup>ème</sup> année) : - 12% globalement

→ semestre 5 licence (3<sup>ème</sup> année) : - 13% globalement

→ Master 1<sup>ère</sup> année : - 16% (50 étudiants en valeur absolue)

→ Master 2<sup>ème</sup> année : pas de chiffre, pour l'instant

Nationalement, il y a une baisse dans les deux 1<sup>ères</sup> années d'études scientifiques.

M. BERGER trouve la situation inquiétante et soulève la question de l'ouverture des unités. Le MEN ne reconnaît pas les unités à moins de 10 étudiants et ne donne pas de moyens en contrepartie. Mais ne pas ouvrir à moins de 10 conduirait à une catastrophe. Il est donc nécessaire de se concerter et faire des propositions pour que le coût reste raisonnable.

En résumé, le message est clair : "il faut faire scientifiquement cohérent et budgétairement raisonnable".

On a besoin de promouvoir les sciences, et on se donne 2 ans pour faire un travail de valorisation et d'information. D'autres universités se sont déjà engagées dans des campagnes publicitaires pour rechercher des étudiants.

M. GIRAUDOUX déclare qu'il est nécessaire de travailler au niveau du secondaire pour motiver les élèves. Beaucoup d'entre eux choisissent des études courtes en raison du contexte, ou se sont orientés ailleurs, cette année, face au "flou" qui régnait sur les agréments de diplômés.

M. VERNOTTE dresse le même constat ; au niveau international, on assiste à une désaffection pour les sciences "dures" ; or elles ont des débouchés importants, d'où la nécessité de renverser la vapeur, en faisant de l'information à tous les niveaux (laboratoires, Observatoire, ...) et mettre fin aux rumeurs "contreproductives".

Mlle RONZI constate que l'UFR ne s'implique pas dans la "fête de la Science" et demande s'il serait possible de réserver des crédits ECTS à l'investissement des étudiants dans la vie étudiante, par exemple, la promotion du campus. Une autre façon de promouvoir les sciences serait de soutenir le projet Aurore.

M. BERGER lui répond que l'UFR n'est pas absente de la "science en fête", mais n'a pas de pancarte. En ce qui concerne l'investissement des étudiants, on avait déjà demandé aux moniteurs et aux tuteurs de monter des opérations avec une aide technique. L'implication d'un étudiant dans un projet en partenariat peut faire l'objet d'une proposition. Quant au projet Aurore : l'UFR héberge l'association et est très sensible à son activité.

M. FROMM fait part de son expérience sur le fonctionnement du projet Aurore. Les organisateurs se heurtent à de nombreuses difficultés : peu d'étudiants s'impliquent (environ un dizaine), le champ d'activité est vaste, il ne concerne pas que les Sciences et l'établissement UFC ne joue pas le jeu, le campus est difficile à animer.

M. GIRAUDOUX constate que l'animation interne, dans une UFR, contrairement à une école d'ingénieurs, est difficile à mettre en œuvre.

Il est donc plus sensible à la mobilisation des étudiants sur les projets extérieurs.

M. BERGER cite comme exemple les TPE (Travaux Personnels Encadrés) dans les classes de terminale, qui pourraient par exemple, être l'occasion d'établir un partenariat avec les élèves de lycées.

M. TATIBOUET déplore que parmi les choix d'orientation proposés aux élèves, on cite d'abord les classes préparatoires, les BTS, les IUT ... et l'UFR arrive en dernière position.

### **L'enseignement des langues**

M. BERGER informe les membres sur la situation délicate dans laquelle se trouve l'UFR pour l'enseignement des langues.

L'UFR dispose de 3 postes de PRAG qui effectuent environ 1200 heures d'enseignement sur un total de 4000 heures. Le complément était jusqu'à présent assuré par des enseignants du CLA. Or depuis cette rentrée, les enseignants du CLA PRAG ou PRCE doivent effectuer la totalité de leur service dans le domaine concurrentiel, car ces enseignants, une cinquantaine environ, ne sont pas comptés dans le potentiel de l'Université. S'ils devaient l'être, tous les postes vacants d'enseignants chercheurs seraient repris par le MEN.

Ils ne peuvent donc être recrutés qu'en qualité de chargés d'enseignement sur heures complémentaires.

Depuis quelques années, les heures de langues étaient rémunérées en heures CM, et TD, or ce n'était pas équitable car les scientifiques effectuant des TP, sont payés en heures TP.

Il est donc demandé, qu'à l'Université, les heures de langue pour non linguistiques et par effectifs inférieurs à 20, soient payées en heures TP.

Jusqu'à présent la situation est bloquée, car les enseignants du CLA refusent ce taux de rémunération.

La séance est levée à 16 heures 30

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN